

La translation du cimetière vers le "Vered nevez" (nouveau cimetière), aura lieu seulement à partir de 1904, après une cession des terrains à l'amiable et l'acceptation du règlement par le préfet.
Une grande partie du terrain provenait de la propriété Douirin et, longtemps, les anciens appelèrent le cimetière "Park an Douirin"....

Anecdote :

En juin 1904 Le Courrier de l'ouest (anti Le Bail) écrivait :

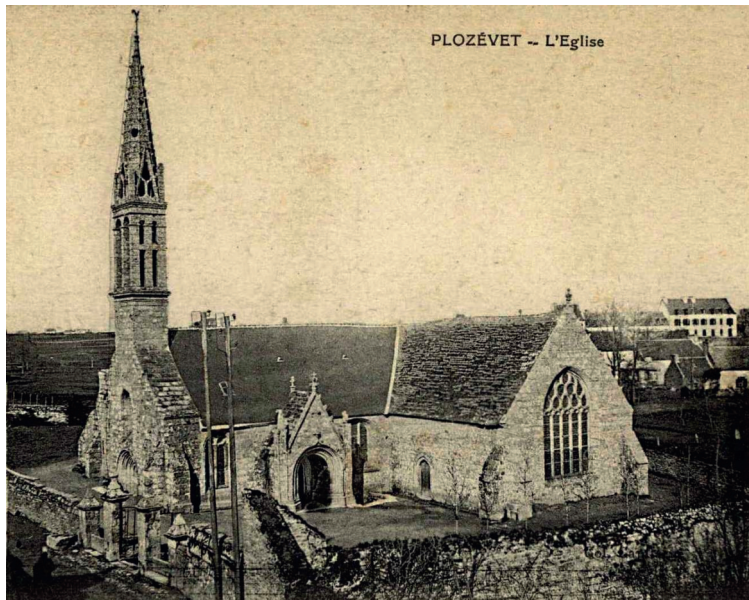
"Le truc de M. Le Bail

Voici qu'un brave homme de Plozévet me racontait l'autre jour :

La bénédiction du nouveau cimetière a eu lieu le premier dimanche de mai. Le Bail se trouvait ce jour-là à Plozévet, mais il n'a pas osé aller jusqu'au cimetière pour la cérémonie.

Quoi qu'il en soit, c'est lui dit-on qui a fait venir de Paris, s'il ne l'a pas choisi lui-même, le Christ qui est attaché à la croix en bois du cimetière, ce qui prouve que le plus farouche anti-clérical peut devenir clérical à ses heures. L'a-t-il payé de ses propres sous ? Il aura préféré sans doute se servir de l'argent de ses administrés."

[...]



Vue de l'église et de son enclos au tout début du 20ème siècle .



Septembre 2023, IPNS

Pour nous écrire ou nous rejoindre : plozevet.hp@free.fr

Tous les numéros peuvent être téléchargés sur ces sites :

Site d'Histoire et Patrimoine : <http://plozevet.hp.free.fr/publications.html>

Blog d'Histoire et Patrimoine : <http://plozevet.hp.free.fr/Blog/>



Histoire et Patrimoine raconte :
Autrefois à Plozévet... N°45

La translation du cimetière

Ce petit document complète la gazette n° 33.



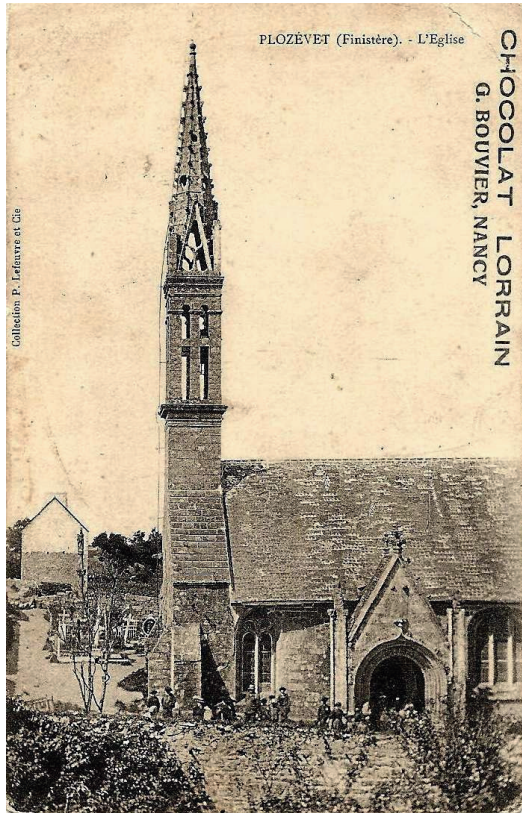
Jeune Bigoudène au cimetière de Plozévet, vers 1900.

Photographie Numéro d'inventaire : 2015.0015.126-Marque du Domaine Public.

Création Géniaux Paul (Photographe à Paris).

Au début du 19ème siècle, les usagers des fontaines publiques de l'église se plaignirent de la pollution due à la présence de tombes sur le trajet de l'eau. (voir document - gazette N°33 sur le site H&P de Plozévet). On se contenta d'agrandir un peu le cimetière, sans résoudre ce problème majeur, car Charles Le Guellec (maire) ne voulait pas que l'on empiète sur ses biens.

Ce n'est qu'en 1904 que le cimetière sera enfin déplacé, 90 ans après la pétition de M Hignard qui habitait dans l'ancien presbytère et redoutait la pollution de l'eau de son puits et de son lavoir.



Voici quelques détails :

Au début de son mandat en 1821, le maire Allain Strullu, décide de s'attaquer aux problèmes posés par le cimetière. Ce dernier était, comme souvent à l'époque, situé autour de l'église.

Il était d'une dimension insuffisante au vu de la population et du fort taux de mortalité.

Allain Strullu met en cause son prédécesseur Charles Le Guellec qui a accepté le statut-quo, en connaissant les problèmes et en s'opposant au recteur, pour préserver ses propres biens.

Une vue sur le cimetière vers 1900. Au fond, à gauche, on distingue l'ossuaire en ruine.

Lettre de Allain Strullu, maire de Plozévet (en 1821)

"A Monsieur le Guellec ancien maire.

Le recteur* (Pierre-Marie Perrot) ne veut que le bien général, et tous les gens de bien doivent s'en contenter.

Vous parlez d'aplanir le cimetière, il l'a fait autant que possible, mais qu'avez-vous fait du temps de votre mairie quand le Préfet vous a écrit concernant le cimetière et aujourd'hui vous voulez prétendre que vous avez droit de vous opposer et que même vous vous opposerez à ce que nous changions de place au mur du cimetière qui est le meilleur moyen que nous croyons avoir pour satisfaire aux ordres qui vous ont été donnés.

Nous vous attendons pour vos frais. Est-il possible qu'à l'âge de 87 ans on porte l'avarice à tel point. [...] Je suis avec respect votre neveu.

signé : Strullu"

Sources : A.D Quimper , Plozerche , Mairie de Plozévet.

Un peu plus tard, le maire écrit :

"A Monsieur le baron de Chaulieu, Préfet du Finistère.

Monsieur le Préfet.

En réponse de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 3 de ce mois, je vous dirai d'abord que j'ai fait suspendre tous les travaux.

Je vais maintenant, Monsieur le Préfet, répondre aux griefs articulés par Messieurs Guellec, Hignard et Manière qui se proclament en quelque sorte les organes de la commune qui les désavoue, car tout ce qui a été fait et projeté a obtenu l'assentiment général parce qu'on n'avait en vue que l'intérêt de tous.

Quant à la fontaine dont parlent les pétitionnaires je serais le premier, Monsieur le Préfet, à en demander la fermeture si je pouvais croire qu'elle put renfermer des principes de mort :

il n'est jamais parvenu à ma connaissance que l'eau de cette fontaine ait causé à personne la moindre incommodité et la pétition même m'en a offert le moyen de m'en assurer auprès de monsieur le recteur qui se sert de l'eau de cette fontaine ; les pétitionnaires prétendent cependant que la décomposition des cadavres surnage sur l'eau dans la chaleur de l'été ; ici j'avouerai mon incapacité pour pouvoir répondre à ce point de fait ; je ne suis ni physicien ni chimiste ; mais ce que je puis affirmer c'est que mon œil n'a jamais vu cette décomposition des cadavres surnageant sur l'eau de cette fontaine qui se trouve dans le roc même, ne tarit jamais et est limpide ; au surplus, Monsieur le Préfet, à Dieu ne plaise que je veuille m'opposer à un examen des eaux de cette fontaine ; j'aime trop mes administrés pour m'opposer à la fermeture d'une fontaine qui renfermerait des principes de mort et j'ai dû être très étonné que cette fontaine soit en quelque sorte présentée dans une pétition contre moi.

Voilà, Monsieur le Préfet, les renseignements que je crois devoir vous adresser et j'attends avec confiance la détermination que vous croirez devoir prendre.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Préfet, votre très humble et obéissant serviteur."

Le maire de Plozévet. Signé : Strullu"

L'affaire prend alors un tournant très personnel quand, le 8 octobre 1821, dans une lettre adressée au préfet au nom de Charles Le Guellec, on lit :

"Vous remarquerez Monsieur le Préfet, combien il est inconvenant de la part du maire de trouver mauvais qu'à l'âge de 87 ans je défende les intérêts de ma famille qui se compose, sans exagération, de cent quarante enfants et arrières petits-enfants. Je prendrai la liberté de vous adresser mon arbre généalogique avec prière de le faire mettre sous les yeux de Son Excellence. le ministre de l'Intérieur."

Charles décédera le 16 décembre 1822.

Le problème ne sera plus évoqué dans les rapports des conseils municipaux avant 1873, date à laquelle ils mentionnent une subvention de 2000F pour les études en vue de l'agrandissement du cimetière.